



Arrêt de travail et déménagement

Par amedja

Bonjour,

Je suis en arrêt de travail depuis Août 2018. Je suis en affection longue durée.

La sécurité sociale a refusé mon invalidité pour le moment car ma maladie n'est pas stabilisée.

Elle me dit que j'y serais automatiquement au bout de 3 ans d'arrêt maladie.

Le problème est que ma femme est fonctionnaire et mutée en outre-mer en septembre.

Puis je la suivre sans que cela me porte préjudice ?

Le médecin du travail veut me mettre en inaptitude, mais si j'ai bien compris inaptitude sans être invalide, nous perdons la prévoyance de l'entreprise que m'est versée chaque mois, en plus de mes indemnités journalières.

Que me conseillez vous ?

Puis je la suivre et continuer à être en arrêt en outre-mer ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement